



Santé au Travail
Sambre-Avesnois

*Investissons sur le capital santé
de votre entreprise !*

Un rendez-vous entre vous et votre médecin du travail
pour préparer votre retour à l'emploi dans les
meilleures conditions.

La visite de pré-reprise !!!

Quelques conseils...

- Vos problèmes de santé vous inquiètent et vous vous demandez si vous allez pouvoir reprendre votre emploi comme avant.
- Mettez toutes les chances de votre côté. N'attendez pas la fin de votre arrêt de travail, pour en parler avec votre médecin traitant et prenez rapidement contact avec le médecin du travail pour passer une visite de pré-reprise.

Qu'est-ce qu'une visite de pré-reprise ?

- Elle permet pendant l'arrêt de travail d'identifier le plus tôt possible les difficultés pour la reprise de votre emploi et de réfléchir avec votre entreprise aux solutions possibles, comme par exemple un aménagement de votre poste de travail. Elle n'a aucune conséquence sur votre arrêt de travail.

Comment demander une visite de pré-reprise ?

- Contactez votre service de santé au travail (STSA) au 03.27.53.31.31, pour prendre rendez-vous avec le Médecin du Travail de votre entreprise.
- Cette visite peut également être demandée par le médecin conseil ou le médecin traitant mais ne peut être à l'initiative de l'employeur.

Ne pas confondre avec la visite de reprise qui est obligatoire lors de votre retour au travail. C'est à l'issue de la visite de reprise que le médecin du travail se prononce sur l'aptitude à votre poste.

Si vous avez besoin d'informations complémentaires, contactez la référente maintien dans l'emploi du STSA Mme **Véronique Hanon**
Mail : v.hanon@st-sa.fr Tel : 03.27.53.31.37